

Fiche de renseignements pour les constructions en zone agricole

Zone A des PLU, zones non constructibles des cartes communales...

Rappel

Les zones agricoles sont par nature inconstructibles.

Pour prétendre à une dérogation, vous devez justifier du besoin de ce nouveau bâtiment pour l'exercice de votre activité agricole

Pour relever du régime de cette dérogation, vous devez démontrer que votre projet est nécessaire pour votre activité agricole en répondant cumulativement à ces **4 critères** :

- ✓ vous êtes exploitant à titre principal ou secondaire
- ✓ vous justifiez d'une exploitation pérenne et économiquement viable
- ✓ vous justifiez du besoin de cette construction pour votre exploitation
- ✓ vous justifiez des parti-pris de votre projet

Il vous appartient d'apporter **une description la plus précise et la plus complète de votre projet**, en complément de votre dossier de demande de permis de construire.

La présente fiche a pour objet de vous y aider.

Membre(s) de l'exploitation individuelle ou sociétaire

	Membre 1	Membre 2	Membre 3
Nom			
Prénom			
Date de naissance			
Adresse (logement actuel)			
Date d'entrée dans l'exploitation			

Cette partie doit être remplie par le pétitionnaire :

E-Mail :

Statut juridique de l'exploitation : Individuelle EARL GAEC Autre :

Exploitant agricole : à titre principal à titre secondaire Autre :

Jeune agriculteur : Avec DJA Sans DJA non

En cas de forme sociétaire, nom de la société :

Adresse du siège de l'exploitation :
.....
.....

Type d'exploitation (activité, production dominante, surface par production et cheptel) :
.....
.....
.....

Je, soussigné(e), atteste l'exactitude des renseignements fournis.

À, Signature :

le

Pièces justificatives demandées

1. Vous exercez une activité agricole

Une **attestation d'affiliation** à la MSA ou à l'AMEXA précisant l'activité d'exploitant et la superficie mise en valeur.

ET le cas échéant l'attestation d'obtention d'une Dotation Jeune Agriculteur

OU Toute autre pièce jugée utile pour justifier son activité.

2. Vous disposez d'une activité pérenne et économiquement viable

Un relevé d'exploitation MSA

L'attestation de viabilité économique de l'exploitation (Annexe 1),

Attention : Cette attestation doit être certifiée par un organisme compétent. Par exemple : le Pôle installation et transmission de la Chambre d'agriculture du Rhône, un centre de gestion,...

OU le Plan de développement économique de l'exploitation (pour les jeunes agriculteurs bénéficiant des aides du dispositif « Jeune Agriculteur.»)

OU une étude économique et de marché précisant la viabilité de votre exploitation (pour les jeunes agriculteurs ne sollicitant pas ce dispositif d'aides.)

3. Vous justifiez du besoin de ce nouveau bâtiment pour votre exploitation

Sur papier libre, veuillez répondre aux questions suivantes :

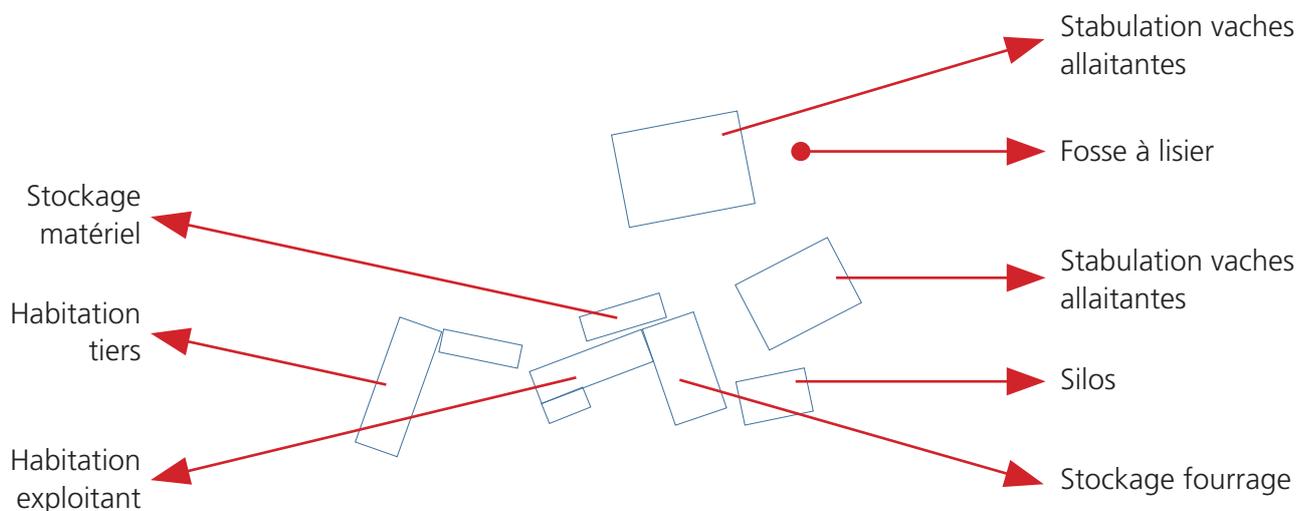
Pour tout type de projet		
Justifiez qu'une évolution survenue dans l'exploitation rend nécessaire une nouvelle construction et que vous ne disposez pas déjà de bâtiments qui pourraient répondre à ce besoin.	<ul style="list-style-type: none">• Quels sont les bâtiments déjà présents sur mon exploitation et pourquoi ne peuvent-ils pas répondre à mon besoin ?• Comment sont-ils utilisés et quel sera leur devenir après la construction de mon projet ?	<input type="checkbox"/>
En plus : pour tout projet de maison d'habitation		
Justifiez du besoin de résider sur place pour le bon fonctionnement de votre exploitation.	<ul style="list-style-type: none">• Disposez-vous d'un logement ? Et si oui pourquoi est-il nécessaire d'en changer ?• En êtes-vous propriétaire ? Et si oui quel est son devenir ?• Quelle est la localisation de l'habitation actuelle par rapport au siège d'exploitation ?• En quoi l'organisation de l'exploitation, la répartition du travail entre chaque actif, la nature et les spécificités techniques des productions nécessitent-elles la construction d'un logement ?...	<input type="checkbox"/>

4. Vous justifiez des partis pris d'aménagement de votre projet

Sur papier libre, veuillez répondre aux questions suivantes :

Argumentez les partis pris d'aménagement de votre construction	
<p>Vous devez vérifier que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Votre projet est en contiguïté ou tout du moins en continuité de l'existant. Si ce n'est pas le cas vous devrez le justifier • Votre projet ne favorise pas le mitage. L'unité d'exploitation doit être concentrée sur la même parcelle. • Votre projet s'implante de manière harmonieuse dans le paysage. 	<input type="checkbox"/>
Justifiez de la localisation du projet	
<ul style="list-style-type: none"> • S'agit-il d'un projet de délocalisation de mon siège d'exploitation ? • Quelle est la localisation de mon projet par rapport à mon siège d'exploitation ?(distance) • Quels sont les bâtiments présents sur mon exploitation ? • Quels sont leurs usages ? (stockage, stabulation...) • Quelles sont les parcelles qui m'appartiennent ? • Pourquoi choisir celle-ci pour accueillir mon projet ? . 	<input type="checkbox"/>

Il est conseillé de joindre à votre argumentaire un plan ou une photo aérienne de l'exploitation comme ci-dessous :



Contacts

Direction
départementale
des territoires :
04.78.62.50.50

Chambre
départementale
d'agriculture :
04.78.19.61.20

